Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h41
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_212-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absente : Mme ISSAAD
Secrétaire de séance : M. El BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h41
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_212-DE

Délibération 2020 - 212

13 - ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET PRIMAIRES – DOTATION ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 – FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque année, la Ville procède à une consultation pour l'achat des fournitures scolaires nécessaires aux écoles du premier degré :

- 1er lot : cahiers et copies
- 2ème lot : menu matériel scolaire
- 3ème lot : livres de classe, matériel didactique
- 4ème lot : papeterie

Il est cependant possible de procéder à un renouvellement du marché public, dans la limite de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission Education et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des participations pour les établissements d'enseignement public du premier degré pour l'année 2021/2022 comme suit :
  - Par élève pour les écoles maternelles et primaires ..... 39,00€
  - Un supplément par élève pour les unités localisées pour l'inclusion scolaire nécessitant des matériels pédagogiques adaptés ..... 29,00€
- Décide d'inscrire un crédit de 3 000€ pour l'achat de gros matériel (vidéo, audiovisuel, informatique, mobilier…).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.